

LA DÉCENTRALISATION EN CORÉE DU SUD ET L'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE

La Corée du Sud est connue en France pour son électronique et son industrie, mais ses institutions comme son histoire sont largement méconnues, y compris du public spécialisé. Cet ouvrage, issu de rencontres entre juristes français et coréens, a pour objet de mettre à la disposition du public des deux pays une vue d'ensemble et des clés de compréhension de l'organisation administrative à partir de l'administration locale et de ses relations avec le pouvoir central. On découvrira à cette occasion les traits essentiels du contentieux des actes administratifs en Corée et des relations financières entre l'État et les collectivités locales. Mais on s'apercevra que la notion du local n'est pas la même en Corée et dans la plupart des États européens. Cela se traduit par le fait que le pouvoir local est attribué en Corée à des autorités couvrant des circonscriptions beaucoup plus vastes qu'en Europe. Mais, dans le domaine des institutions comme dans celui de l'économie, le développement de la Corée est rapide. L'histoire de la décentralisation n'a vraiment commencé en Corée que depuis une vingtaine d'années ; pourtant, les pouvoirs locaux et leurs représentants ont déjà pris une place importante dans la vie politique et administrative du pays.

Gérard Marcou est professeur de droit public à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur du GRALE et membre de l'UMR de Droit comparé.

In-Soo Park est professeur de droit constitutionnel à l'université de Yeungnam (Corée du Sud), où il dirige le Centre de droit de l'Union européenne, il est aussi le président de l'Association coréenne de Droit public.

ISBN : 978-2-343-00581-2
32 €



LA DÉCENTRALISATION EN CORÉE DU SUD
ET L'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE

Sous la direction de
Gérard Marcou
et In-Soo Park

Sous la direction de
Gérard Marcou et In-Soo Park

LA DÉCENTRALISATION EN CORÉE DU SUD ET L'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE



GRALE

L'Harmattan